

Migration: la solidarité en mo de chacun pour soi



Par la terre ou par la mer, l'afflux des demandeurs d'asile vers l'Europe n'est pas en passe de se tarir.

Union européenne La volonté de la Commission d'imposer une répartition de 40 000 migrants devrait être recalée.

Forcés par les événements dramatiques qui se sont succédé en Méditerranée de se pencher en catastrophe sur le dossier migratoire le 23 avril dernier, les dirigeants européens se retrouvent ce jeudi à Bruxelles pour s'accorder sur les différentes options proposées par la Commission européenne. Dans ce plan d'action, cette dernière souhaite notamment contraindre les Vingt-huit à se partager équitablement la prise en charge 40 000 demandeurs d'asile syriens et érythréens qui se trouvent actuellement en Grèce et en Italie. Ce programme s'appliquerait aux personnes arrivées depuis le 15 avril. Sans surprise, les discussions des chefs d'Etat et de gouvernement devraient se focaliser sur la dimension obligatoire de cette répartition. Et, sans surprise là encore, ce caractère contraignant devrait passer à la trappe.

Un blocage "culturel"

Si certains Etats membres, dont la Belgique, remettent en cause les critères envisagés pour établir ce partage, d'autres refusent purement et simplement toute idée de quotas obligatoires. Parmi ceux-ci, les pays baltes, ceux d'Europe centrale et orientale ou encore la Croatie. Si ceux-ci ne semblent pas en mesure de constituer une minorité de blocage, "l'usage veut que l'on évite un vote à majorité qualifiée pour arriver à un consensus. Surtout sur une question qui est politiquement hypersensible pour les Etats membres", souligne un diplomate. Or, des quotas imposés ne récolteront jamais ce consensus, plusieurs pays ayant un véritable "problème culturel" avec ce genre d'approche, embraie un autre. "Rien ne sert de se braquer sur ce côté 'contraignant ou

pas', cela ne peut pas marcher. Mieux vaut partir d'un objectif de référence commun qui aide à situer les efforts attendus de chacun", juge notre premier interlocuteur. Ce que son collègue traduit par du "volontarisme assisté".

En clair, les chefs d'Etat et de gouvernement devraient endosser la proposition de se répartir l'accueil de ces 40 000 demandeurs d'asile au cours des deux prochaines années; à charge pour les diplomates et les ministres de l'Intérieur de se mettre d'accord sur ce partage d'ici à la fin du mois de juillet. La solidarité ne sera donc que de façade. De leur côté, les propositions visant à mettre sur pied des centres de tri - financés par l'Union - pour aider les pays d'arrivée dans les procédures d'identification et d'enregistrement des migrants, devraient plus facilement remporter l'assentiment. Tout comme celle visant à mettre davantage à exécution les procédures de retour des candidats déboutés parce leur situation ne justifie pas une protection internationale (les migrants économiques).

100 000

UN AFFLUX CONTINU

Selon l'agence Frontex, plus de 100 000 personnes sont entrées clandestinement dans l'UE depuis le début de l'année, via la Méditerranée ou la Turquie.

Un test sur l'état de l'Europe

Aux yeux du P^r Denis Duez, l'abandon de cette répartition obligatoire ne constituerait cependant "pas un drame". "J'ai toujours eu des réserves concernant cette idée. D'une part, parce que l'on touche à la souveraineté nationale et que cela va à l'évidence poser des difficultés diplomatiques. D'autre part, parce que cela induit une conception du

réfugié perçu comme une marchandise que l'on peut 'répartir' sans se soucier de ses aspirations."

Plus fondamentalement, estime le directeur de l'Institut d'études européennes de l'université Saint-Louis à Bruxelles, l'abandon de cette approche traduit "l'état de l'Europe" et montre "que l'on est clairement dans une situation de déficit de solidarité". "Que l'on parle de la Grèce, que certains Etats membres semblent prêts à éjecter, ou des migrants, ce sommet pose une question essentielle: jusqu'ou veut-on ensemble une Union européenne?"

Gilles Toussaint